

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 27 mai, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de FRÉGOUVILLE, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 20 mai 2019

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU

PROCURATIONS :

- 1- Mme VITRICE, a donné procuration à Mme DEGEILH
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- Mme Christel BLASY-ROSSONI a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 4- Mme Thérèse MONFRAIX a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE
- 5- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 6- Mme Marie-Christine CLAIR a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 7- M. Jean-Luc DUPOUX a donné procuration à M. Patrick DUBOSC
- 8- Mme Laura BELOTTI a donné procuration à M. Georges BELOU

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel BLASY, Thérèse MONFRAIX, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Jean-Luc DUPOUX, Anne-Cécile DELECROIX et Laura BELOTTI

Absents : Lucien DOLAGBENU, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ et Gérard PAUL

A été nommée secrétaire : Mme Josianne DELTEIL

Monsieur Jean-Claude DAROLLES, Maire de la commune de FRÉGOUVILLE, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. DAROLLES et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Josianne DELTEIL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PARTIE 1

Présentation de la stratégie Leader et des opérations éligibles à ce financement reportée

PARTIE 2

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	4
3	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	4
3.1	Information compétence « eau et assainissement ».....	4
4	FINANCES.....	5
4.1	Gers développement : convention de partenariat 2019	5
4.2	Création du budget autonome Office de tourisme de la Gascogne Toulousaine	5
5	RESSOURCES HUMAINES.....	5
5.1	Modification du tableau des emplois	5
5.2	Conventions de mise à disposition de personnel.....	5
6	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	6
6.1	Avenant à la convention de mise à disposition du service ADS auprès des communes membres de la CCGT.....	6
6.2	Prescription de la modification du PLU de Fontenilles.....	6
6.3	Prescription de la modification du PLU de l'ISLE-JOURDAIN	6
7	COORDINATION CEJ PEDT	6
7.1	Volonté intercommunale de signer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse	6

8	JEUNESSE	7
8.1	Exercice de la compétence « Jeunesse » les mercredis matins sur le RPI Endoufielle/Auradé	7
9	SPORT	7
9.1	Convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements publics d'enseignement de la compétence régionale.....	7
9.2	Piscine	7
9.2.1	Tarification	7
9.2.2	Ouverture et fixation des ventes et tarifs de vente 2019 de la buvette	8
9.2.3	Participation publicitaire 2019.....	9
10	TOURISME	9
10.1	Création de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine ».....	9
10.2	Mise en location des « Vélos de Pays ».....	10
11	QUESTIONS DIVERSES	10

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

PARTIE 1

La présentation de la stratégie Leader et des opérations éligibles à ce financement a été reportée à une séance ultérieure suite à un empêchement de Mme Julie FLEURIAULT, coordinatrice du programme LEADER, en charge du Contrat Territorial Occitanie, au PETR Pays Portes de Gascogne.

PARTIE 2

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 avril 2019.

2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte des décisions.

3 FONCTIONNEMENT INTERNE

3.1 Information compétence « eau et assainissement »

M. le Président rappelle à l'assemblée que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « Notre » prévoyait qu'au 1^{er} janvier 2020, les communautés de communes et d'agglomération auraient disposé, au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences « eau » et « assainissement ».

Il précise que la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 prévoit que les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, date de publication de la loi au JO, les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif peuvent délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Il souligne que les communes ont jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer et le report du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026 ne peut être décidé que si 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale ont délibéré en ce sens.

Il informe l'assemblée que la CCGT ne souhaite pas prendre cette compétence à ce jour.

Il propose aux maires de faire délibérer, avant le 30/06/2019, les conseillers municipaux afin de connaître leurs décisions.

4 FINANCES

4.1 Gers développement : convention de partenariat 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer à Gers développement, pour l'année 2019, une participation financière de 10 000 € et d'autoriser le président à signer la convention jointe en annexe de la délibération.

4.2 Création du budget autonome Office de tourisme de la Gascogne Toulousaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un budget autonome Office de tourisme de la Gascogne Toulousaine assujetti à la TVA,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création dudit budget et à sa mise en œuvre,
- d'indiquer que les crédits nécessaires à l'exécution de cette compétence seront inscrits dans ledit budget.

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nouveau tableau des emplois et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits aux chapitres concernés du budget principal.

5.2 Conventions de mise à disposition de personnel

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes des trois conventions jointes en annexes de la délibération, et d'autoriser le vice-président en charge des finances, à signer les trois conventions de mise à disposition de personnel entre l'EPIC Office de tourisme de la Gascogne Toulousaine et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Avenant à la convention de mise à disposition du service ADS auprès des communes membres de la CCGT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenants dits « avenant n° 1 » et « avenant n° 2 », joints en annexes de la délibération, à la convention de mise à disposition de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine auprès des communes membres adhérentes au service intercommunal ;
- d'autoriser le président à signer les dites conventions.

6.2 Prescription de la modification du PLU de Fontenilles

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- lancer la modification du plan local d'urbanisme de FONTENILLES ;
- définir que la modification portera sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe sur la zone d'activité de Genibrat ;
- donner son accord au président pour lancer les procédures relatives à cette modification.

6.3 Prescription de la modification du PLU de l'ISLE-JOURDAIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- lancer la modification du plan local d'urbanisme de l'ISLE-JOURDAIN ;
- définir que la modification portera sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0L sur le site de CORNAC ; l'établissement d'un STECAL sur le château des Quintarets et la modification du règlement sur la zone Ub3b des Martines ;
- donner son accord au président pour lancer les procédures relatives à cette modification.

7 COORDINATION CEJ PEDT

7.1 Volonté intercommunale de signer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la **majorité** de rédiger un courrier attestant de l'engagement de l'EPCI, dans le maintien d'un service de qualité, impliquant de fait, la participation des services de la caisse d'allocations familiales du Gers.

Résultat du vote

Abstentions : **4**
Mme DEGEILH et Mme VITRICE (procuration à Mme DEGEILH),
M. NIVERT et Mme BLASY-ROSSONI (procuration à M. NIVERT)

8 JEUNESSE

8.1 Exercice de la compétence « Jeunesse » les mercredis matins sur le RPI Endoufielle/Auradé

A la demande d'un tiers des conseillers communautaires tel que le prévoit l'article L. 2121-21 du CGCT, le président propose à l'assemblée de voter à bulletin secret. Il est donc procédé au vote, à bulletin secret, pour se prononcer sur l'exercice de la compétence « Jeunesse » les mercredis matins sur le RPI Endoufielle/Auradé.

Résultat du vote

- Voix pour la reprise de la garderie : 12
- Voix contre la reprise de la garderie : **17**
- Abstentions : 2

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la **majorité** de ne pas reprendre la garderie du mercredi matin en ALAE à la rentrée scolaire de septembre 2019.

9 SPORT

9.1 Convention de mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements publics d'enseignement de la compétence régionale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à viser la convention tripartite, jointe en annexe de la délibération, de mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements publics d'enseignement de la compétence régionale, entre l'Établissement Public Local d'Enseignement, la région Occitanie et la Communauté de communes,
- d'autoriser le président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise à disposition.

9.2 Piscine

9.2.1 Tarifification

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de compléter la grille de tarification de la piscine (votée le 18 février 2019) par le tarif « Pass Loisirs » pour l'entrée journalière adulte à 3,60 € et pour l'entrée journalière enfant à 1,35 €,
- d'ajouter à la grille des tarifs l'attribution annuelle, sur demande, d'une carte nominative de 10 entrées aux agents des communes du territoire et de l'intercommunalité,
- d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la tarification.

9.2.2 Ouverture et fixation des ventes et tarifs de vente 2019 de la buvette

Le Président rappelle que la buvette de la piscine intercommunale est en régie directe et qu'il convient de fixer la date d'ouverture et les tarifs de chaque produit proposé à la vente. Le responsable d'équipement a proposé pour l'année 2019 l'ouverture de la buvette à partir de la période où le bassin est découvert, soit, du 1^{er} juin à la fin de la saison pour écouler les stocks éventuels

Le tableau qui suit propose les tarifs et produits à la vente en 2019, actualisés en fonction des consommations :

Désignation	Prix 2016/2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019	
PRODUITS SUCRÉS				
GLACES				
MAGNUM Classic	2,30 €	2,50 €	2,50 €	
MAGNUM Chocolat blanc	2,30 €	2,50 €	2,50 €	
MAGNUM Amande	2,30 €	2,50 €	2,50 €	
MAGNUM Double-chocolat	2,50 €	2,50 €	2,50 €	
MAGNUM Cookies			2,50 €	Nouveau
Cornetto caramel salé		supprimé	2,50 €	
Cornetto Tropical (+ 100 ml *)	2,00 €	1,00 €	2,50 €	*
Cornetto Enigma Chocolat	2,00 €	1,00 €	1,00 €	
Barre Bueno ice-cream			2,00 €	Nouveau
Cornetto Bueno ice-cream			2,00 €	Nouveau
Cornetto Enigma Vanille	2,00 €	1,00 €	1,00 €	
BEN § JERRYS (100 ml au lieu de 150 ml)		3.50 €	3,00 €	
SOLERO Bio citron			2,00 €	Nouveau
SOLERO Exotique	1,50 €	2,00 €	2,00 €	
CALIPO shots Cola	1,80 €	1,50 €	1,50 €	
CALIPO shots Lipton	1,80 €	1,50 €	1,50 €	
SUPER TWISTER (orange fraise citron...)	1,80 €	1,50 €	1,50 €	
PUSCH UP HARIBO	2,00 €	2,00 €	2,00 €	
Autres PRODUITS SUCRÉS				
DONUTS				
Gaufre sucre	2,00 €	2,20 €	2,00 €	
Gaufre Nutella	2,00 €	2,50 €	2,50 €	
Panini Nutella			4,00 €	Nouveau
Pop-Corn	1,00 €	1,50 €	1,50 €	
Sachet de bonbons (40 g)	/	0,60 €	0,60 €	
BOISSONS				
Fraîches : sodas, jus de fruits (33 cl)	2,00 €	2,00 €	2,00 €	
Thé, chocolat	1,20 €	2,00 €	2,00 €	
Café	1,20 €	1,20 €	1,20 €	
Eau (50 cl)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	

PRODUITS SALÉS			
Croque-monsieur	/	2,00 €	2,50 €
Panini (au choix)			4,00 €
Chips	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Nouveau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture de la buvette du lundi 15 avril au dimanche 17 novembre 2019,
- de se prononcer sur la vente et les tarifs des produits de la buvette pour la saison 2019,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif au fonctionnement de la buvette.

9.2.3 Participation publicitaire 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter la participation publicitaire de la SAS Gercaugel à 500 € pour 2019,
- d'inscrire le montant de la recette dans le budget annexe de la piscine,
- d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

10 TOURISME

10.1 Création de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter la création de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine » pour la gestion de la compétence tourisme, conformément à la proposition de statuts jointe en annexe de la délibération,
- acter la composition du comité de direction de l'EPIC
 - ⇒ 10 membres élus conseils communautaires (10 titulaires / 10 suppléants),

Élus conseillers communautaires	Titulaires		
	Prénom	NOM	COMMUNE
1	Loïc	LE CLECH'	BEAUPUY
2	Pascale	TERRASSON	ENDOUFIELLE
3	Fabienne	VITRICE	FONTENILLES
4	Francis	IDRAC	L'ISLE-JOURDAIN
5	Christine	DUCARROUGE	L'ISLE-JOURDAIN
6	Claire	NICOLAS	L'ISLE-JOURDAIN
7	Angèle	THULLIEZ	L'ISLE-JOURDAIN
8	Monique	LOBJOIS	L'ISLE-JOURDAIN
9	Audrey	BICHET	RAZENGUES
10	Laura	BELOTTI	SEGOUFIELLE

Élus conseillers communautaires		Suppléants	
	Prénom	NOM	COMMUNE
1	Francis	LARROQUE	AURADE
2	Jean	LACROIX	CASTILLON-SAVES
3	Gaëtan	LONGO	CLERMONT-SAVES
4	Jean-Claude	DAROLLES	FREGOUVILLE
5	Patrick	DUBOSC	L'ISLE-JOURDAIN
6	Jean-Luc	DUPOUX	L'ISLE-JOURDAIN
7	Gérard	PAUL	LIAS
8	Anne-Cécile	DELECROIX	MONFERRAN-SAVES
9	Jean-Michel	SEYS	MARESTAING
10	Georges	BELOU	SEGOUFIELLE

- ⇒ 7 membres désignés socio-professionnels (7 titulaires / 7 suppléants) représentant les activités ou thématiques en matière de : loisirs / sports, d'hébergement, de restauration, de patrimoine, artisanat, producteurs du terroir, commerçants, et désignés par le Président sur liste établie après appel à candidature lancé du 28 mai au 15 juin 2019,
- ⇒ et 2 membres qualifiés personnalités reconnues compétentes en matière de tourisme sur proposition du comité départemental du tourisme et du comité régional du tourisme,
- autoriser le Président à désigner les membres du CODIR par arrêté,
- valider les missions à confier à l'Office de tourisme,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents et actes afférents à la création de l'EPIC.

10.2 Mise en location des « Vélos de Pays ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le contrat de mise en location des « Vélos de Pays » avec le Pays,
- d'inscrire la recette supplémentaire générée au budget de l'exercice,
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de l'action sur l'année 2019.

11 QUESTIONS DIVERSES

- Mme DUCARROUGE demande si la servitude de passage pour résoudre l'hydraulique de la zone de Pont Peyrin a été signée.
M. IDRAC informe qu'une promesse de servitude a été signée pour l'instant.
- M. HEINIGER demande des précisions sur le projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) de la commune de FONTENILLES.
Mme DEGEILH précise qu'il s'agit d'une demande à inscrire au nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 2 juillet 2019, à 20 h 30, à RAZENGUES.

La séance est levée à 22 h 00.

Ce compte-rendu a été affiché le 03/06/2019.

Le Président,

Francis IDRAC

